

Rapport moral

Constituée le 10 mars 2004, sous forme d'association de droit français, le Réseau des Présidents des Cours suprêmes judiciaires de l'Union européenne s'est assigné plusieurs objets, que ses deux premières années d'activité, ont amorcé avec succès.

Il s'agit notamment de favoriser les échanges d'idées et d'expériences sur toutes questions relatives à la jurisprudence, à l'organisation et au fonctionnement des Cours suprêmes de l'Union européenne dans l'exercice de leurs fonctions juridictionnelles ou consultatives, particulièrement au regard du droit communautaire, mais aussi de faciliter les contacts et les échanges d'informations entre ses membres ainsi qu'entre eux et les instances européennes en offrant à celles-ci la faculté de consulter ses membres sur toutes questions relatives à l'harmonisation des droits.

L'ensemble de ces activités est piloté par le Conseil d'administration, qui s'est réuni à Helsinki le 26 mai 2004, puis à trois autres reprises (Strasbourg, le 22 octobre 2004, Trèves le 5 avril 2005, Bruxelles, le 21 novembre 2005).

Dès la conférence inaugurale, le mars 2004, le Réseau a débuté ses travaux sur le thème de "La représentation et la défense des parties, spécialement en matière pénale, devant les Cours suprêmes dans l'Union européenne". Les discours prononcés les rapports nationaux ont non seulement été publiés, mais ils sont disponibles sur le site internet du Réseau, ouvert au public depuis le mois de décembre 2005 (www.rpcsjue.org).

Avant la conférence de Varsovie le 12 juin 2006 sur le thème de "Les relations entre la Cour suprême et le pouvoir exécutif", les membres du Réseau ont été invités à participer à un séminaire de présentation des institutions européennes à Bruxelles. Lors de ce séminaire, Monsieur Franco Frattini, Vice Président de la Commission européenne, Monsieur Jean-Marie Cavada, Président de la Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures, ont notamment pris la parole et témoigné de leur intérêt pour les activités du Réseau et pour le dialogue avec les Cours suprêmes dans le cadre des grands projets relatifs à l'espace judiciaire européen. Le texte de ces interventions peut être consulté sur le site internet, qui contient également des informations, en français et en anglais, sur les Cours suprêmes européennes ainsi que des liens avec les sites des Cours et des sites de jurisprudence.

Les relations avec les instances européennes ont été développées dès la création du Réseau, grâce à l'octroi d'une subvention sur les programmes AGIS. Conformément à l'article 3 de nos statuts, elles se sont poursuivies à l'occasion de plusieurs visites du Président du Réseau, Monsieur Guy Canivet, Premier président de la Cour de cassation française, à Bruxelles, tant auprès de la Commission, du Parlement, que du Conseil européen.

Ainsi, le Réseau a été associé aux consultations menées par la Direction générale, justice, liberté, sécurité en matière de formation des autorités judiciaires en octobre 2005 et mai 2006 sur des livres verts tels que celui relatif au principe “ne bis in idem” en mai 2006. Le Réseau a également offert de participer au suivi des travaux relatifs au cadre commun de référence menés par la Direction générale santé et protection des consommateurs (MM. Hirsch (Allemagne), Davids (Pays-Bas), Gaspar (représentant M. Moura Nunes da Cruz (Portugal)).

Le projet de directive sur la libéralisation des services a été examiné au sein d’un groupe de travail afin d’évaluer les conséquences de celui-ci pour les barreaux spécialisés auprès des cours suprêmes (coordonnateur M. Davids (Pays-Bas), lequel a conclu à l’absence de conséquences pour les avocats devant les cours suprêmes. Des contacts ont ensuite été établis avec le Conseil des Barreaux Européen concernant le rapport de la Commission européenne sur la concurrence dans le secteur des professions libérales, ces questions étant pour l’instant en suspension dans l’attente d’une prise de position de la Commission européenne sur le statut des professions bénéficiaires d’un monopole au regard d’un test de nécessité et de proportionnalité.

La proposition de directive sur certains aspects de la médiation en matière civile et commerciale a également été l’occasion de créer un groupe de travail (coordonnateur, Lord Woolf (Royaume-Uni), mais cette question a finalement été renvoyée au Réseau GEMME, en tant que forum plus adapté pour en traiter.

Une consultation de l’association des Conseils d’Etat et des Juridictions administratives suprêmes de l’Union européenne est actuellement en cours sur l’opportunité d’une prise de position sur la directive relative à la prévention de l’utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux, y compris le financement du terrorisme.

Par ailleurs, une étude a également été lancée sur l’assistance à la décision des juges des cours suprêmes à l’initiative de Monsieur Rzeszut (Autriche).

Dans la perspective d’une prochaine communication de la Commission sur l’évaluation de la qualité de la justice dans l’Union européenne et en relations étroites avec la Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures du Parlement, le Réseau a estimé important d’être associé à la définition des critères d’évaluation en question et a constitué à cet effet un groupe de travail composé de MM. Hirsch (Allemagne), Artemides (Chypre), Marvulli (Italie), Popa (Roumanie), Paprzycki (représentant M. Gardocki (Pologne)).

Le Réseau a aussi participé au programme européen d’échanges des autorités judiciaires avec l’organisation de quinze échanges en 2005, sur la base des souhaits exprimés et de la maîtrise de la langue de la Cour hôte, afin que le stagiaire puissent pleinement participer aux travaux de ses collègues:

M. Schmidt_Räntsch (Allemagne) à la Cour suprême d’Espagne, Mme Efremova (Bulgarie) à l’Oberster Gerichtshof d’Autriche, M. Gulans (Lettonie) à la Cour suprême de Suède, MM. Piesliakas (Lituanie) et Kove (Estonie) au Bundesgerichtshof d’Allemagne, M. Scicluna (Malte) à la Cour suprême de cassation d’Italie, MMme Wysocka (Pologne) et Monge (France) au Royaume-Uni, M. Costiniu (Roumanie) à la Cour de cassation de Belgique, MM. Aikens (Royaume-Uni), Stokholm (Danemark), Gimenez Garcia (Espagne) Urbanek (République Tchèque), Manzo (Italie) et Mme Thomassen (Pays-Bas) à la Cour de cassation de France

Les rapports de stages sont mis en ligne sur l'intranet du site. Vingt échanges sont en cours d'organisation pour l'année 2006, en lien avec le Réseau Européen de formation judiciaire, qui coordonne le programme pour l'ensemble des juges et procureurs de l'Union Européenne.

Afin de favoriser l'échange d'informations, le Réseau dispose d'un site internet (<http://www.eupsjc.org> <http://www.uepcsj.org>) sur lequel figurent, outre les informations générales concernant les cours, les rapports de l'assemblée constitutive et les interventions au séminaire de Bruxelles, divers documents de travail dans un espace intranet réservés aux membres. Cet intranet permet de recueillir les observations des uns et des autres et devrait faire donc très rapidement faire du site un outil quotidien d'information et de communication.

Une lettre d'information bimestrielle a été créée grâce aux correspondants sur l'actualité judiciaire des cours suprêmes dont la liste a pu être constituée avec la collaboration active des membres du Réseau. Cette lettre appelée "Revue de l'Observatoire du droit européen" récapitule les grandes décisions des Cours de Luxembourg et Strasbourg, ainsi que les décisions des cours nationales rendues sur les questions de droit européen. Ainsi que le souhaitent les membres du Réseau, cette revue, consultable sur le site internet, doit encore être enrichie de décisions sur les droits civils et politiques.

La création d'un portail commun de jurisprudence, opérationnel à partir de notre site, a également été décidée dès la réunion du conseil d'administration d'Helsinki en mai 2004. Ce projet doit permettre de consulter, d'ici deux à trois ans, dans les langues officielles de l'Union européenne l'ensemble des bases jurisprudentielles respectives de nos cours. Il s'inscrit tout à fait dans la politique de développement de l'informatique juridique menée par les institutions européennes. Grâce à la subvention accordée par la Commission européenne dans le cadre du programme de coopération sur la justice civile 2005, il vient de démarrer en mai 2006 par l'approbation du recrutement d'un chef de projet informatique par les membres du conseil d'administration.